

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 4 avril 2011 à 19h30, au bureau municipal, au 25 rue Des Loisirs.

Sont présents :
Colette Gagnon, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Denis Giguère, conseiller
Michel Ducharme, conseiller
Justin Chabot, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.
La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

2011-44 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. Justin Chabot, conseiller

Que l'ordre du jour du 4 avril 2011 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-45 Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2011

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que le procès-verbal de la réunion du conseil du 14 mars 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-46 Approbation des comptes pour la période du 14 mars au 4 avril 2011

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Et, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Registre des chèques # 2604 à # 2642

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 4 avril 2011

Suzanne Crête,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2011-47 Règlement 2011-02 afin d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de former le comité de sélection suite à l'adoption de la politique de gestion contractuelle

Attendu que le Gouvernement exigeait les municipalités d'avoir une politique contractuelle à compter du 1^{er} janvier 2011;

Attendu que dans la dite politique, qui a été adoptée le 6 décembre 2010, il y a une obligation de former un comité de sélection de trois personnes;

Attendu qu'avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 14 mars 2011 par le conseiller M. Denis Giguère;

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère;

Et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la Municipalité de Saint-Albert ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir:

Article 1 La Municipalité de Saint-Albert nomme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Suzanne Crête, pour former le comité contractuel composé de trois personnes;

Article 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Albert, ce 4^{ième} jour du mois d'avril 2011.

Alain St-Pierre,
Maire

Suzanne Crête,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

2011-48 Demande d'asphaltage des accotements du Rang 7 et de la rue Principale à St-Albert au Ministère des Transports du Québec

Attendu que le Ministère des Transports nous a avisé que des travaux de conservation de la chaussée du Rang 7 et de la rue Principale seront effectués en 2011;

Attendu que le Rang 7 fait partie du circuit du Parc linéaire sous le nom de la «Route des silos» et est donc emprunté par de nombreux cyclistes;

Attendu que l'asphaltage des accotements du Rang 7 et de la rue Principale permettrait une circulation plus sécuritaire des cyclistes et des automobilistes ;

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert conjointement avec la Municipalité de Sainte-Séraphine demande au Ministère des Transports d'asphalter les accotements du Rang 7 lors des travaux prévus par ceux-ci en 2011 ainsi que la rue Principale afin de rendre la circulation de ses routes plus sécuritaire pour les cyclistes et les automobilistes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-49 Prix jeunesse de la MRC d'Arthabaska 2011

Attendu que le prix jeunesse de la MRC d'Arthabaska vise à reconnaître et à appuyer les réalisations et les contributions exceptionnelles des jeunes arthabaskiens à leur collectivité;

Attendu que ce prix permet de souligner et encourager les jeunes qui s'emploient à développer leurs communautés;

Attendu qu'afin de proposer la candidature d'un jeune de notre localité pour ce prix, les critères suivants sont obligatoires : le jeune doit être âgé de 18 ans et moins, doit vivre sur le territoire de la MRC d'Arthabaska et doit avoir apporté une contribution exceptionnelle à la communauté;

Attendu qu'un certificat de reconnaissance sera remis lors du conseil de la MRC le 15 juin prochain;

Proposé par M. Justin Chabot, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert proposera la candidature de M. Gabriel Roux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-50 Dossier J. Alain Laroche – dalle de béton

Attendu qu'en mars dernier, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Albert a rencontré les représentants de Ferme Rochalain inc. afin de discuter du dossier en litige ;

Attendu que Ferme Rochalain inc. a fait plusieurs propositions au conseil municipal afin de régler la problématique de la dalle de béton;

Proposé par M. Denis Giguère, conseiller

Que le conseil municipal statue dans ce dossier et demande à Ferme Rochalain inc. :

- de déplacer le réservoir à essence;
- de démolir la dalle de béton;
- de respecter le 1,5 mètres de la ligne avant du Rang 6;

Que Ferme Rochalain inc. devra se conformer à la réglementation en vigueur;

Que la dalle de béton devra être démolie d'ici le 30 avril 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-51 Demande de versement programme TECQ

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a pris connaissance du «Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013»;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre

des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent;

Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-52 Demande de soumissions diverses pour 2011

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que soient demandées des soumissions pour : l'abat poussière, le fauchage aux abords des routes, le pavage, le tracé de lignes sur le pavé, le balayage des rues et la pelle hydraulique ainsi que le transport de matériaux et la pierre.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-53 Commandite pour évènements spéciaux 2011

Attendu qu'il y a plusieurs évènements qui se préparent pour la saison estivale 2011, dont entre autres, une compétition professionnelle de bûcherons, une fête de la St-Jean-Baptiste ainsi qu'une fête familiale;

Proposé par M. Justin Chabot, conseiller

Que la Municipalité commandite ces activités pour les montants suivants: 400\$ pour la compétition de bûcherons, 3000\$ pour la fête de la St-Jean-Baptiste et 4000\$ pour la fête de la famille.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-54 Bacs de comptoirs pour le compost distribués aux citoyens

Attendu qu'en 2011, la Municipalité de Saint-Albert veut améliorer le tri des matières résiduelles afin de valoriser le maximum de matières générées sur notre territoire ;

Attendu que l'an passé, les citoyens de Saint-Albert ont réussi à détourner 47% des matières pouvant être valorisées, un taux encore légèrement en-dessous de l'objectif de 60% que s'est donné la région ;

Attendu que le gouvernement récompense les municipalités les plus performantes en leur redistribuant une plus grande part des sommes qu'il perçoit sur chaque tonne enfouie. Et que d'ailleurs, la Municipalité St-Albert a déjà, reçu pour les efforts réalisés en 2008, un montant de 25 365 \$;

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité se munisse de 300 bacs de comptoirs qui seront distribués aux citoyens afin d'améliorer le tri des matières vers le bon bac et ainsi atteindre les objectifs de la région ;

Que les bacs seront fournis par Gesterra au coût de 6,25\$ chacun. Le coût des dépenses sera imputé au montant de 25 365 \$ reçu pour les efforts réalisés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-55 Abrogation de la résolution 2010-115 - demande d'accès sur la route 122 - MTQ

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a fait une demande au Ministère des Transports du Québec, le 5 juillet 2010, concernant la construction d'une voie d'accès de la Route 122 vers le Rang 9 à la hauteur du lot P-853;

Attendu que la Municipalité a, depuis ce temps, poursuivi sa réflexion et a conclu qu'il serait dangereux de réaliser se projet pour cause de sécurité ;

Proposé par M. Denis Giguère, conseiller

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Albert retire sa demande auprès du Ministère des Transports, concernant un nouvel accès sur la Route 122.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-56 Demande de dérogation mineure – Ferme R.L. Rheault au 1376 Rang 6

Attendu que la Ferme R.L. Rheault inc., veut construire une nouvelle résidence au 1376 Rang 6 en remplacement du bâtiment existant ;

Attendu que la maison existante est à 3 mètres de la ligne du chemin ;

Attendu que pour respecter le règlement de zonage en vigueur la nouvelle construction devrait être à 15 mètres de la ligne du chemin ;

Attendu que Ferme R.L. Rheault inc. demande une dérogation mineure de 7 mètres afin que la nouvelle résidence soit en ligne avec les autres résidences voisines ;

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Que la Municipalité accepte la demande de dérogation mineure de Ferme R.L. Rheault inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-57 Demande d'appui à l'épicerie Claude et Jean Lacharité inc.-Bonichoix pour devenir un détaillant de la SAQ

Attendu que l'épicerie Claude et Jean Lacharité inc.-Bonichoix de Saint-Albert souhaite déposer une demande à la Société des Alcools du Québec (SAQ) pour devenir un détaillant autorisé pour la vente de produits alcoolisés et spiritueux à même son épicerie actuelle;

Attendu que l'épicerie Claude et Jean Lacharité inc.-Bonichoix est une entreprise établie à Saint-Albert depuis plus de 50 ans;

Attendu que l'épicerie Claude et Jean Lacharité inc.-Bonichoix de Saint-Albert est la propriété de résidents de notre localité;

Attendu que l'an dernier, les propriétaires de l'épicerie Claude et Jean Lacharité inc.-Bonichoix ont réalisé des investissements majeurs pour rénover les installations de l'épicerie;

Attendu que la SAQ possède déjà des points de vente à même des épiceries dans les municipalités avoisinantes de notre localité, soit à Warwick et à Sainte-Clothilde-de-Horton;

Attendu que l'épicerie Claude et Jean Lacharité inc.-Bonichoix est consciente qu'elle ne respecte pas la norme de la SAQ concernant le 15 kilomètres de distance entre deux points de vente;

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert souhaite que la population continue de faire leurs achats localement pour permettre aux entreprises présentes d'être viables financièrement;

Attendu que l'économie locale de la Municipalité de Saint-Albert a été touché en décembre 2010 par la fermeture de la Quincaillerie Ducharme, une entreprise également établie depuis plus de 50 ans à Saint-Albert;

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert ne souhaite pas devenir une localité dévitalisée par la perte d'une autre entreprise importante à l'économie locale;

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert conjointement avec Messieurs Claude et Jean Lacharité, propriétaires de l'épicerie Bonichoix de Saint-Albert, demande une rencontre avec la SAQ afin d'obtenir un permis de détaillant autorisé de la SAQ à même son épicerie actuelle.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-58 Dépôt des états financiers 2010 de l'OMH St-Albert

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Que les états financiers pour l'année 2010 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Albert soient adoptés, tel que déposés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-59 Offres de service pour les services d'un avocat

Attendu que la Municipalité a demandé une offre de service aux avocats Me Jean Gagné et Me Josée Vendette pour des services juridiques;

Attendu que le conseil a étudié les offres de services déposées par ceux-ci;

Par conséquent, il est résolu unanimement que l'offre de Me Josée Vendette soit acceptée tel que présentée.

2011-60 Levée de la séance du 4 avril 2011

Proposé par M. Justin Chabot, conseiller

Que la séance du 4 avril 2011 soit levée à 20h20.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête,
directrice générale et
secrétaire-trésorière